

# CONSEIL MUNICIPAL de DOMPIERRE les ORMES

## REUNION du 12 AVRIL 2017

Convocation en date du : 09/04/2017

Date d'affichage de la convocation : 09/04/2017

Date d'affichage du Procès-Verbal : 15/04/2017

L'an deux mille dix sept, le douze avril à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de DOMPIERRE-LES-ORMES, s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Michel POURCELOT, Maire.

### **Présents :**

MM. Pierre AURAY, Roger BESSON, André CHARNAY, Serge DESROCHES, Laurent DUFOUR, Michel POURCELOT, Philippe PROST, Marcel RENON

Mmes Jacinthe AUJAL, Denise FORESTIER, Estelle GATILLE, Christiane LANCIAUX, France LOVEIRY.

Absentes : M. André DARGAUD a donné procuration à M. Marcel RENON

M. Stéphane VIAL a donné procuration à M. Philippe PROST

Mme France LOVEIRY a été élue Secrétaire de séance.

Le compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal du 15 mars 2017 est approuvé à l'unanimité.

### **1°) Comptes de gestion 2016**

Il est donné lecture des comptes de gestion des budgets 2016 Commune, Logements sociaux et locaux commerciaux transmis par M. le Trésorier Municipal conformes aux divers comptes administratifs 2016 de la Commune.

Le Conseil Municipal approuve ces comptes de gestion.

### **2°) Comptes Administratifs 2016**

Le Maire quitte la salle et laisse la présidence de séance à M. Philippe Prost, 1<sup>er</sup> adjoint qui donne lecture des différents comptes administratifs 2016 de la Commune.

Après avoir écouté M. Philippe Prost, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- adopte les divers comptes administratifs 2016 de la Commune ainsi qu'il suit :

### Budget général

	Dépenses	Recettes
Section de fonctionnement	631 988,20 €	900 969,06 €
Affectation Résultat 2015		183 115,67 €
Section d'investissement	473 663,65 €	353 743,89 €
Report déficit 2015	89 089,02 €	
RAR 2016	62 519,00 €	

### Budget Logements sociaux

	Dépenses	Recettes
Section de fonctionnement	2 046,17 €	19 158,29 €
Excédent antérieur reporté		31 539,51 €
Section d'investissement	24 483,68 €	2 468,66 €
Déficit antérieur reporté	2 063,87 €	

### Budget Locaux commerciaux

	Dépenses	Recettes
Section de fonctionnement	0,00 €	13 321,78 €
Excédent antérieur reporté		53 241,32 €
Section d'investissement	0,00 €	0,00 €

### **3°) Affectation des résultats comptables 2016**

Le Maire rentre dans la salle et reprend la présidence. Il propose aux élus l'affectation des résultats de l'exercice 2016.

Le Conseil Municipal approuve l'affectation des résultats comptables de l'exercice 2016, ainsi qu'il suit :

#### Budget général

RAR Dépenses investissements :	62 519,00 €
RAR Recettes investissements :	0,00 €
Excédent de fonctionnement cumulé :	452 096,53 €
Déficit d'investissement cumulé :	271 527,78 €
Soit un excédent global au 31/12/2015 :	180 568,75 €
Déficit d'investissement repris au cpte 001 dépenses avec Intégration	209 008,78 €
excédent d'investissement CCAS	- 70,13 €
	= 208 938,65 €
Affectation de l'exécution reportée compte 1068 :	271 527,78 €
Excédent de fonctionnement repris au cpte 002 avec intégration	180 568,75 €
excédent de fonctionnement CCAS	+ 5 886,87 €
	= 186 455,65 €

#### Budget "Logements sociaux"

Excédent de fonctionnement	48 651,63 €
Déficit d'investissement	24 078,89 €
Soit un excédent global au 31/12/2016 :	24 572,74 €
Déficit d'investissement repris au cpte 001 dépenses :	24 078,89 €
Affectation de l'exécution reportée compte 1068 :	24 078,89 €
Excédent de fonctionnement repris au cpte 002 :	24 572,74 €

#### Budget "Locaux commerciaux"

Excédent de fonctionnement	66 563,10 €
Investissement	0 €
Soit un excédent global au 31/12/2016 :	66 563,10 €
Résultat d'investissement repris au cpte 001 dépenses :	0 €
Affectation à l'exécution reportée cpte 1068 :	0 €
Résultat de fonctionnement repris au cpte 002 recettes :	66 563,10 €

#### **4°) Taux d'imposition 2017**

Le Maire fait part aux élus de la proposition de la Commission des finances de ne pas augmenter les taux d'imposition pour 2017.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- approuve la proposition du Maire de laisser inchangés les taux d'imposition communaux 2017 par rapport à ceux de 2016

	Base 2017	Taux 2017 (idem à 2016)	Produit 2017 attendu
Taxe d'Habitation	931 800	11,53 %	107 437 €
Taxe Foncière-Propriétés bâties	870 700	17,49 %	152 285 €
Taxe Foncière-Propriétés non bâtie	98 700	49,18 %	48 541 €
Total			308 263 €

- autorise le Maire à signer l'état 1259.

#### **5°) Budgets primitifs 2017**

Le Maire présente les divers budgets primitifs 2017 de la Commune préparés par la Commission des finances.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité adopte et procède à la signature des divers budgets primitifs 2017 de la Commune ainsi qu'il suit :

### Budget communal

	Dépenses	Recettes
Section de fonctionnement	1 062 367,00 €	1 062 367,00 €
Section d'investissement	928 276,00 €	928 276,00 €

### Budget Logements sociaux

	Dépenses	Recettes
Section de fonctionnement	41 573,00 €	41 573,00 €
Section d'investissement	54 481,00 €	54 481,00 €

### Budget Locaux commerciaux

	Dépenses H.T.	Recettes H.T.
Section de fonctionnement	79 861,00 €	79 861,00 €
Section d'investissement	70 961,00 €	70 961,00 €

### **6°) Station-service**

Les travaux ont bien avancés, tous les branchements sont faits. Une réunion a eu lieu ce mardi 12 avril sur place avec un responsable du Département pour confirmer les travaux de voirie qui seront réalisés, notamment la suppression des « haricots » sur la Départementale et le sens de circulation pour accéder à la station-service.

Il est présenté le plan définitif du projet avec le sens de circulation, la signalétique et les places de stationnement.

L'ouverture de la station-service pourrait être programmée pour mi-mai.

### **7°) Travaux chemin piétonnier Rue du stade**

Il est présenté les plans de la 2<sup>ème</sup> tranche de sécurisation de l'accès à l'école et au complexe sportif.

M. Philippe Prost indique que les câbles France Télécom ont enfin été déposés et que l'enfouissement des lignes est entièrement réalisé.

L'entreprise Axima a commencé le chemin derrière la haie en face du terrain multi-sport. Les travaux doivent durer une quinzaine de jours. Le site sera opérationnel fin mai.

### **8°) Place en face de la salle des fêtes**

Il est rappelé que les caravanes des forains seront installées sur le parking en face de la salle des fêtes, le site de la bascule n'étant plus disponible.

Une borne « forain » sera posée prochainement ainsi qu'un compteur d'eau sur le réseau déjà existant en face de la « Maison du Gardien ».

## 9°) Bilan voirie

M. Marcel Renon fait un bilan des travaux réalisés depuis le début de l'année.

- amélioration du chemin de Bois du Lin à la Brosse Ronde
- Curage de fossés de la Planche à la Vernée, de la Planche à la Roche et à la Roche réalisé par l'entreprise Balland

Voirie communautaire : pas de changement pour le budget voirie qui s'élève à 37 600 € et à 115 € du km pour le fauchage.

Il est envisagé l'aménagement du quartier de la gare avec la réfection de la route et du marquage au sol.

## 10°) Questions diverses

### a) Fleurissement

M. le Maire indique que M. André Dargaud, responsable du fleurissement, a été opéré dernièrement et qu'il a demandé à Mme Denise Forestier de s'occuper du fleurissement.

Mme Denise Forestier doit contacter l'entreprise Chatagnier afin d'aider à la conception des massifs.

### b) Dates à retenir

21 mai : repas des aînés

Passage de voitures d'époque de 10 h 30 à 11 h 00

28 mai : Rallye Dames de Cœurs

04 juin : Passage de voitures du Club 2CV Charolais

08 juin : Critérium du Dauphiné

### c) Photocopieurs mairie

Il est rappelé que la Commune a acheté deux photocopieurs l'année dernière auprès de Sigec Bureautique et a donc résilié le contrat avec l'ancien prestataire Desk.

Des indemnités de résiliations leur ont été payées pour le contrat d'entretien et pour la location du matériel. L'entreprise Sigec doit nous rembourser ces indemnités. Il convient donc d'émettre un titre auprès de l'entreprise Sigec d'un montant de 1 577,32 € pour le contrat d'entretien et de 5 876,64 € pour la location des copieurs.

Le Conseil Municipal,

- autorise le Maire à émettre les titres auprès de la société Sigec pour un montant total de 7 454,46 €.

### d) Création d'un CIAS et dissolution du CCAS

Vu l'arrêté préfectoral n° 71-2016-12-08-002 du 8 décembre 2016 indiquant la compétence « action sociale d'intérêt communautaire dans le cadre d'un Centre Intercommunal d'Action Sociale » dans les compétences actualisées de la Communauté de Communes de Matour et sa région (CCMR);

Vu l'arrêté préfectoral n° 71-2016 12-15-002 du 15 décembre 2016 relatif à la création le 1er janvier 2017 de la Communauté de communes Saint Cyr Mère Boitier entre Charolais et Mâconnais (CC SCMB);

Vu les articles L 123-4 à L 123-9 et R 123-1 à R 123-26 du Code de l'Action Sociale et des familles (CASF).

Le maire rappelle que :

- par délibération du 3 novembre 2016, le Conseil de la Communauté de Communes de Matour et sa Région (CCMR) avait décidé de prendre à l'identique de la Communauté de Communes du Mâconnais Charolais (CCMC), la compétence « Action sociale d'intérêt communautaire dans le cadre d'un Centre intercommunal d'Action Sociale (CIAS) » ;
- par les arrêtés préfectoraux sus-indiqués du 8 décembre 2016, le Préfet a fixé des compétences à l'identique pour les 2 Communauté de communes, notamment pour la compétence optionnelle « exercice de la compétence action sociale d'intérêt communautaire dans le cadre d'un CIAS ».

Depuis, les deux Communautés de communes ont fusionné le 1er janvier 2017 pour constituer la Communauté de communes Saint Cyr Mère Boitier entre Charolais et Mâconnais qui a la compétence « Action sociale d'intérêt communautaire » et le Conseil de la CC SCMB a créé le 12 janvier 2017, par délibération n° 2017-16, en complément et à l'unanimité le CIAS parmi les budgets annexes.

Le Maire propose en conséquence d'approuver la création du Centre Intercommunal d'Action Sociale (CIAS), de dissoudre le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS), de transférer les biens du CCAS au budget communal et d'autoriser le maire à procéder avec le Trésorier municipal et en lien avec le Président de la communauté de communes, à toutes les opérations administratives et comptables nécessaires à la réalisation de cette décision.

Le Conseil municipal, oui l'exposé du Maire, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- approuve la création d'un Centre Intercommunal d'Action Sociale (CIAS) au 1er janvier 2017 ;
- décide la dissolution du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) et le transfert des biens du CCAS au budget général de la commune ;
- autorise le Maire à procéder avec le Trésorier municipal, en lien avec le Président de la Communauté de communes à toutes les opérations administratives, comptables et budgétaires nécessaires à la réalisation de cette décision ;
- donne Pouvoir au Maire pour accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

#### e) Divers

- M. André Charnay demande où sera tiré le feu d'artifice de la Pentecôte puisqu'il ne sera plus possible de le faire vers la Place de la Bascule. Le Comité des Fêtes est à la recherche de terrains.

- Mme Denise Forestier s'interroge sur le devenir de la Pharmacie. M. Poinot a repris ses fonctions en attendant de trouver un nouvel acquéreur. M. le Maire tient à rappeler qu'il n'est pas à l'ordre du jour que la Pharmacie ferme.

#### - Planning élections

Mme Estelle Gatille qui n'a pu être présente à la dernière réunion du Conseil Municipal, souhaite participer au bureau de vote des élections présidentielles des 23 avril et 07 mai prochains.

M. André Dargaud, convalescent, ne sera pas disponible pour le bureau de vote. Le nouveau tableau des permanences s'établit comme suit :

	23 avril	07 mai
8 h 00 - 10 h 15	POURCELOT Michel CHARNAY André VIAL Stéphane	POURCELOT Michel CHARNAY André VIAL Stéphane
10 h 15 - 12 h 30	DESROCHES Serge GATILLE Estelle LOVEIRY France	DESROCHES Serge GATILLE Estelle LOVEIRY France
12 h 30 - 14 h 45	PROST Philippe AURAY Pierre DUFOUR Laurent	PROST Philippe AURAY Pierre DUFOUR Laurent
14 h 45 - 17 h 00	RENON Marcel AUJAL Jacinthe FORESTIER Denise	RENON Marcel AUJAL Jacinthe FORESTIER Denise
17 h 00 - 19 h 00	POURCELOT Michel BESSION Roger LANCIAUX Christiane	POURCELOT Michel BESSION Roger LANCIAUX Christiane

- Fresque murale vers les terrains de tennis

La fresque réalisée par les élèves de CP est terminée et le résultat est très réussi.

Quelques photos sont projetées. Une vidéo est disponible sur Youtube :

<https://www.youtube.com/watch?v=quFKzSVCTmw>

Prochaine réunion du Conseil Municipal : 17 mai 2017 à 20 h 00

Prochain bureau municipal : 10 mai 2017 à 20 h 00

Commission bâtiments : 17/05/2017 à 19 h 00

Fin de séance : 22 h 00